

PARCOURS D'EXIL

Association loi de 1901

4, avenue Richerand
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

PARCOURS D'EXIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Parcours d'Exil » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2026



Courcel, Audit & Conseils
Représenté par Benjamin de Courcel
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



PARCOURS D'EXIL

4 avenue richerland

75010 PARIS

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

TALENZ ALTEIS IDF

62 rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS-09
01.40.16.79.80
paris@talenz-alteis.fr

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,10		1,26
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	16 770,00	16 185,00	585,00		5 343,33	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,91		2,38
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	31 373,43	20 676,31	10 697,12		10 124,46	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				2,51		1,27
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	561,75		561,75		561,75	
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 450,00		13 450,00		4 831,57	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	62 155,18	36 861,31	25 293,87	4,52	20 861,11	4,90
Stocks et en-cours						
Créances				14,47		10,04
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	445,00		445,00		2 752,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	79 226,50	4 841,72	74 384,78		38 207,72	
Charges constatées d'avance	6 031,07		6 031,07		1 773,88	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	452 831,51		452 831,51	81,01	361 845,11	85,05
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	538 534,08	4 841,72	533 692,36	95,48	404 578,71	95,10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	600 689,26	41 703,03	558 986,23	100	425 439,82	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	184 388,34	32,99	172 792,58	40,62
Excédent ou déficit de l'exercice	8 525,14	1,53	11 595,76	2,73
Situation nette (sous-total)	192 913,48	34,51	184 388,34	43,34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	7 201,36	1,29	9 030,54	2,12
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	200 114,84	35,80	193 418,88	45,46
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	23 645,11	4,23	25 364,81	5,96
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	54 804,77	9,80	45 049,97	10,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	29 866,51	5,34	48 731,51	11,45
Produits constatés d'avance	250 555,00	44,82	112 874,65	26,53
TOTAL DES DETTES (IV)	358 871,39	64,20	232 020,94	54,54
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	558 986,23	100	425 439,82	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		260,00	220,00	40,00	18,18
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		73 037,77	92 455,29	-19 417,52	-21,00
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		605 697,89	628 230,53	-22 532,64	-3,59
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels		7 270,00	2 910,00	4 360,00	149,83
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		2 212,03	4 013,63	-1 801,60	-44,89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	688 477,69	727 829,45	-39 351,76	-5,41
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		163 819,98	183 293,38	-19 473,40	-10,62
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		12 034,71	15 673,72	-3 639,01	-23,22
Salaires		337 458,69	363 897,10	-26 438,41	-7,27
Cotisations sociales		153 328,44	145 165,93	8 162,51	5,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		12 524,40	8 185,15	4 339,25	53,01
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		796,00	26,65	769,35	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	679 962,22	716 241,93	-36 279,71	-5,07
I-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	8 515,47	11 587,52	-3 072,05	-26,51

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	9,67	8,24	1,43	17,35
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	9,67	8,24	1,43	17,35
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	9,67	8,24	1,43	17,35
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 525,14	11 595,76	-3 070,62	-26,48
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	688 487,36	727 837,69	-39 350,33	-5,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	679 962,22	716 241,93	-36 279,71	-5,07
EXCÉDENT OU DÉFICIT	8 525,14	11 595,76	-3 070,62	-26,48
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	8 525,14	11 595,76	-3 070,62	-26,48

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 558 986,23 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 8 525,14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 18/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Impact à l'ouverture de l'exercice

Poste ou compte	Description impact	Montant
791	Réclassé en 649	-3 457,68

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de jouane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciel	3,00	
Matériels informatiques	3,00	
Mobiliers		3-5

SUBVENTIONS

La comptabilisation des subventions dépend de la nature de la subvention. Ainsi, :

• La subvention d'investissement est comptabilisée en capitaux propres alors que ;

• La subvention d'exploitation sera comptabilisée en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les heures pour la partie bénévolat pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

• 208 heures par un intervenant en informatique valorisées à 1024.53€;

• 185 heures par 2 intervenants au titre de formation, valorisées à 12 665€.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Chiffre d'affaires par secteur d'activité au 31/12/2025

FORMATION : 15800€

SOIN CPAM : 54 249.87€

SUPERVISION : 2880€

AUTRES : 107.90€

DEPRECIATION CREANCES DIVERSES

Sur 2025, une dépréciation de la créance liée au remboursement du dépôt de garantie a été constatée pour 4 841.72€ suite au placement de la SCIC Richerand en liquidation judiciaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	16 770,00		
TOTAL	16 770,00		
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	27 876,42		3 497,00
TOTAL	27 876,42		3 497,00
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	561,75		
Prêts et autres immobilisations financières	4 831,57		13 450,00
TOTAL	5 393,32		13 450,00
TOTAL GENERAL	50 039,74		16 947,00
	Diminution		Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession	
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			16 770,00
TOTAL			16 770,00
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier			31 373,42
TOTAL			31 373,42
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés			561,75
Prêts et autres immobilisations financières		4 831,57	13 450,00
TOTAL		4 831,57	14 011,75
TOTAL GENERAL		4 831,57	62 155,17

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, info. & mobilier	3 497,00			3 497,00		
TOTAL	3 497,00			3 497,00		
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	13 450,00			13 450,00		
TOTAL	13 450,00			13 450,00		
TOTAL GENERAL	16 947,00			16 947,00		
	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	4 831,57			4 831,57		
TOTAL	4 831,57			4 831,57		
TOTAL GENERAL	4 831,57			4 831,57		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3	Linéaire	11 426,67	4 758,33		16 185,00
TOTAL			11 426,67	4 758,33		16 185,00
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique	3-5	Linéaire	17 751,96	2 924,35		20 676,31
TOTAL			17 751,96	2 924,35		20 676,31
TOTAL GENERAL			29 178,63	7 682,68		36 861,31

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	4 758,33		4 758,33		
TOTAL	4 758,33		4 758,33		
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 924,35		2 924,35		
TOTAL	2 924,35		2 924,35		
TOTAL GENERAL	7 682,68		7 682,68		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR

Montant

Créances clients et comptes rattachés	445,00
Autres créances	78 823,50
TOTAL	79 268,50

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	172 792,58	11 595,76			184 388,34
Excédent ou déficit de l'exercice	11 595,76	-11 595,76	8 525,14		8 525,14
Subventions d'investissement	9 030,54			1 829,18	7 201,36
TOTAL	193 418,88		8 525,14	1 829,18	200 114,84

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SAMU SOCIAL	15 015,00		15 015,00				
AMI		162 572,06	162 572,06				
REFET CHARENTE MARITIME		20 000,00	20 000,00				
FOUNDATION DE FRANCE	20 000,00		15 435,00			4 565,00	
DT ABRIETTES CARITAS		65 000,00	29 905,00			35 095,00	
ORIEETS	50 105,65	95 000,00	96 355,65			48 750,00	
VILLE DE PARIS		50 000,00	50 000,00				
ARS		80 000,00	80 000,00				
ARS SEGUR	27 754,00	77 957,00	77 957,00			27 754,00	
CARITAS FRANCE		12 000,00	7 629,00			4 371,00	
COIX DE L'ENFANT		9 000,00	9 000,00				
FOUNDATION DE FRANCE		110 000,00				110 000,00	
ICUS		20 000,00				20 000,00	
ADH		20,00				20,00	
TOTAL	112 874,65	701 549,06	563 868,71			250 555,00	

COMPTE DE RENDU

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	250 555,00
TOTAL	250 555,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 720,00
Dettes fiscales et sociales	23 180,99
Autres dettes	29 866,51
TOTAL	65 767,50

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
FONDATION DE FRANCE	9 045,54		1 829,18	7 216,36
TOTAL	9 045,54		1 829,18	7 216,36
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
FONDATION DE FRANCE		1 829,18		1 829,18
TOTAL		1 829,18		1 829,18

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation	162 572,06		324 312,65		116 984,00	603 868,71
TOTAL	162 572,06		324 312,65		116 984,00	603 868,71

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 11 245,39 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00
Taux d'actualisation	3,96
Table de mortalité	INSE 2024
Départ volontaire à	65 ans

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 320,00	4 320,00
TOTAL	4 320,00	4 320,00

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	10,00	11,00
Employés et techniciens	2,00	2,00
PERSONNEL SALARIÉ	12,00	13,00